

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
**COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES**

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Délibération n° CM2023\_08

Convocation du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Subvention 2023 au COS de la  
Communauté urbaine Le Creusot-Montceau

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme MAES Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA  
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à M. DE ABREU  
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne SEVIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN.

Le montant de la subvention au C.O.S. est calculé par rapport à la masse salariale. En 2022, elle s'élevait à 21 765 € ; elle s'élèvera à 21 810 € en 2023.

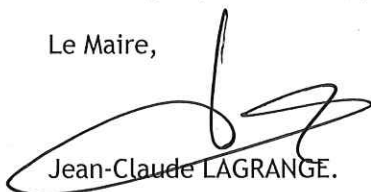
Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide d'attribuer, au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 21 810 € au COS de la C.U.C.M.
- Dit que la somme sera prévue au budget primitif 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

  
Anne SEVIN.